

L'an deux mil quinze, le 15 janvier 2015 à 18 H, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de :

Mme PREAT Marie Josée, M. DOMONT Xavier, excusés;
Mme DAGNIAUX Isabelle arrive à 21 h 30.

M.PONT Jean Paul, a été nommé secrétaire de séance.

1811 Reports d'investissements 2014 en 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** les crédits d'investissements reportés de 2014 en 2015 ainsi qu'il suit :
DEPENSES : 18 152 euros
RECETTES : Néant
soit un déficit d'investissement de 18 152 euros.

1812 Prêt de tables et de chaises : tarifs 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à DEUX euros (2 euros) pour 48 heures, le prix de la location d'une table et de ses deux tréteaux pour une utilisation à domicile.
- **FIXE** à 0,80 euro l'unité la location des anciennes chaises de la salle des fêtes et
- **CONSENT** un tarif dégressif : 0,65 euros l'unité par lot de 10 & 0,50 euro l'unité par lot de 20 ou plus.
- **DIT** que cette location n'est consentie que dans la mesure où elle ne gêne pas les activités ou les locations prévues à la salle des fêtes par des particuliers ou des associations locales.

1813 Pieds de huttes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** pour 2015 la location des pieds de hutte aux taux suivants:
 - part fixe par pied de hutte : 120 euros.
 - part de chaque chasseur : Tortequesnois : 36 euros; extérieur : 216 euros.
- carte d'invitation : 8 euros la nuitée.

1814 Parts de jardins

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif des locations des parts de jardins au marais à 15 euros par part de jardin en 2015.

1815 Prime à la naissance 2015

A l'occasion de leur naissance, et en coordination avec la C.E. d'ARRAS St POL, les parents des nouveaux nés pourront leur ouvrir un livret de caisse d'épargne doté de 20 euros par la caisse et de 50 euros par la commune.

1816 Tarif des locations (loyers) au PRL du petit marais 2015

Le conseil municipal municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 1 - 1,40 euro et 2 € le montant des loyers au M² des parcelles du Petit Marais à l'échéance du 1/10/2015.
- **MAINTIENT** les frais de baux à 27 euros.

1817 Petit marais : frais d'entretien des espaces communs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré /

- **FIXE** la redevance pour frais d'entretien des espaces communs 2015, perçue auprès de chaque locataire d'une parcelle du P.R.L. petit marais, à 50 euros par parcelle à l'échéance du 1/10/2015 des baux de location.

- **CHARGE** Mme la secrétaire de mairie et Mme la trésorière de VITRY en ARTOIS du recouvrement de cette charge locative, conformément aux conditions des baux en vigueur.

1818 Tarifs de la location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs 2015 de location de la salle des fêtes (tarifs appliqués aux Torquesnois, plus de locations aux personnes extérieures), à savoir :

- La réservation est faite à réception d'un chèque d'acompte non remboursable, fraction du prix total prévisionnel.

2015 (année n) ou 2016 (année n+1) $\frac{1}{4}$

2017 (année n+2) $\frac{1}{2}$

2018 (année n+3) $\frac{3}{4}$

- Toute annulation doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal au moins un mois avant la date réservée. L'acompte n'est pas remboursable. En cas d'annulation plus tardive, la location resterait due entièrement.

- L'utilisation de la salle doit être respectueuse de la tranquillité des voisins. Le locataire est responsable du comportement de ses invités.

- Toutes les activités doivent être terminées à 20 heures. La salle doit être rendue propre, poubelles évacuées, cuisine, chaises et tréteaux rangés, état des lieux, inventaire et relevés de compteur signés.

- Les prix s'entendent tout compris, sauf énergie facturée selon relevés selon la formule : $120 \% \text{ de } (15,60 \text{ euros} \times J) + (0,104 \text{ euro} \times E) + (0,032 \text{ euro} \times G)$

Réunion Déballage : Salle seule 52€ avec tables et chaises +18€ soit 70 euros - caution (chèque en dépôt) 52€

Réception Lunch (jusqu'à 20 H) : 85 euros - verrerie comprise (15 euros) - **avec la Cuisine** (vaisselle incluse) + 80 euros soit 165 euros - caution (chèque en dépôt) 52€ si salle seule, 200€ avec la cuisine.

Attention: La caution serait retenue en cas de plainte des riverains

Option lave vaisselle : 30 euros

- **PRECISE** que la salle ne pourra pas être louée entre le 15 juin et le 1er juillet, celle-ci sera réservée aux écoles.

1819 Tarifs photocopies et fax

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer comme suit le tarif de reproduction à compter du 1er février 2015.

0,30 € la photocopie en noir et blanc.

0,80 € la photocopie couleur.

0,50 € l'envoi d'un fax.

1820 Subvention 2015 au C.C.A.S.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de fonctionnement de 2000 euros au C.C.A.S. de Torquesne.

La dépense sera inscrite à l'article 657362 du Budget primitif 2015 de la commune (nomenclature M 14).

1821 Placement de trésorerie

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de renouveler pour un an le placement de trésorerie d'un montant de 152 450 €.

1822 Classe de neige 2015 : délégation municipale

M. le maire rappelle le déroulement de la classe de neige qui se rendra à RISTOLAS du 10 mars au 17 mars 2015. Il propose de nommer et de prendre en charge la délégation municipale qui rendra visite aux élèves et à leur encadrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME** MM. HERVET Christian et BENOIT Dany pour constituer la délégation municipale qui visitera la classe de neige à RISTOLAS.

- **PREND** en charge leurs frais de déplacement (TGV) et d'hébergement.

- **CHARGE** "OXYJEUNES Voyages", société prestataire, d'organiser ce séjour.

1823 Classe de neige 2015 : Indemnité de dépaysement

M. le maire rappelle le déroulement de la classe de neige qui se rendra à RISTOLAS du 10 mars au 17 mars 2015 et propose de fixer l'indemnité de dépaysement de Mme BARSBY qui va encadrer la classe lors de ce séjour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** l'indemnité de dépaysement de Mme BARSBY à 130 €.

1824 Construction Salle Polyvalente : Résultats appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle au Conseil de la décision de construction d'une salle polyvalente (terrain acquis par délibération 1593) et rapporte au conseil les résultats de son appel à candidatures en vue de désigner l'architecte chargé du suivi du chantier.

Il fait part, entre autre, de la candidature du Cabinet DUFOUR Architecture 184 rue Gauthier à 59400 CAMBRAI qui a obtenu un total de 93 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la construction d'une salle polyvalente.

- **DESIGNE** le Cabinet DUFOUR Architecture de Cambrai, pour le suivi des travaux de construction d'une salle polyvalente.

- **AUTORISE** M. le maire à contractualiser cette prestation de maîtrise d'œuvre avec l'architecte.

1825 D.E.T.R. 2015 : Construction d'une salle polyvalente

M. le maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la construction d'une future salle polyvalente.

Le Cabinet DUFOUR Architecture, mandaté pour la présentation du dossier a présenté le plan de financement de cette opération chiffrée à 794 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la construction d'une salle polyvalente.

- **FIXE** l'enveloppe financière du programme à 794 444 € HT (travaux + honoraires bureaux de contrôle + honoraires architecte + études + géomètre + achat de terrain).

- **ADOpte** le plan de financement HT suivant :

Subvention DETR attendue 25 %	198 611,00 €
Conseil général 20 %	158 888,80 €
Conseil régional 10 %	79 444,40 €
Caisse d'allocations familiales 5 %	39 722,20 €
Autofinancement sur fonds propres 30 %	238 333,20 €
Emprunts 10 %	79 444,40 €

- **SOLLICITE** la DETR au titre de l'année 2015.

1826 Construction Salle polyvalente : Subvention auprès du Conseil Général

M. le maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la construction d'une future salle polyvalente.

Le Cabinet DUFOUR Architecture, mandaté pour la présentation du dossier a présenté le plan de financement de cette opération chiffrée à 794 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Général pour la réalisation de cette opération.

1827 Construction Salle polyvalente : Subvention auprès du Conseil Régional

M. le maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la construction d'une future salle polyvalente.

Le Cabinet DUFOUR Architecture, mandaté pour la présentation du dossier a présenté le plan de financement de cette opération chiffrée à 794 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional pour la réalisation de cette opération.

1828 Construction Salle polyvalente : Subvention au titre de la réserve parlementaire

M. le maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la construction d'une future salle polyvalente.

Le Cabinet DUFOUR Architecture, mandaté pour la présentation du dossier a présenté le plan de financement de cette opération chiffrée à 794 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de cette opération.

1829 Construction Salle polyvalente : Subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales

M. le maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la construction d'une future salle polyvalente.

Le Cabinet DUFOUR Architecture, mandaté pour la présentation du dossier a présenté le plan de financement de cette opération chiffrée à 794 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** une aide auprès de la Caisse d'Allocation familiale pour la réalisation de